

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 82-004 du 20 Mai 1982

portant Loi de Finances rectificative pour la gestion 1981.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en sa séance du 09 Avril 1982,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulge la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. Les prévisions de dépenses du Budget National de Fonctionnement Gestion 1981 sont modifiées conformément aux tableaux annexés à la présente Loi.

Article 2/- Le Budget National de Fonctionnement Gestion 1981 reste équilibré en recettes et en dépenses à la somme de QUARANTE DEUX MILLIARDS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE (42 563 779 000) FRANCS CFA.

Article 3.- Les prévisions de dépenses du Budget Annexe du Fonds National de Retraites Gestion 1981 sont modifiées conformément au tableau annexé à la présente Loi.

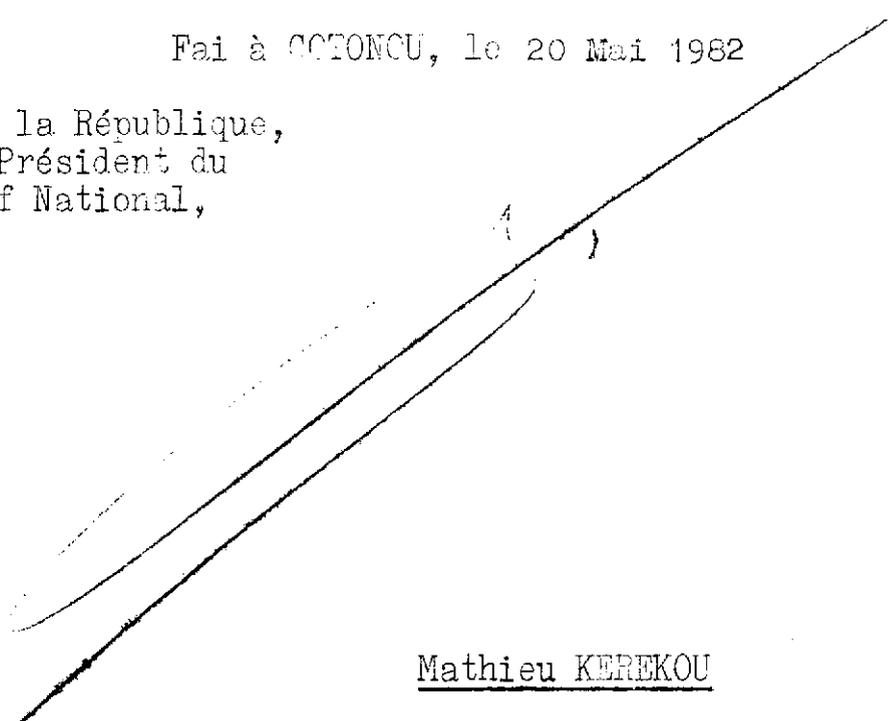
Article 4.- Le Budget Annexe du Fonds National de Retraites reste équilibré en recettes et en dépenses à la somme de UN MILLIARD CINQ CENT QUATRE MILLIONS CENT TRENTE MILLE (1 504 130 000) FRANCS CFA.

.../...

Article 5. - La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 20 Mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8-CC du PRPB 6 ANR 6-CPC 4-PG/PPC 2-MF 20-MEAS 4-
Autres Ministères 20-CAB. MIL/PR 2-DB 15-DCF 5-DSDV 5-TRESOR 5-DI
5-DSI 5-EMGFAP+ Etats-Majors 6 FNR 2-SPD 2-BCP 4-DPE-DLC-INSAE 6-
IGE et ses Sections 4 OBSS 4-Préfets, Présidents des CEAP 6 DAT-
DAI 2 DEP et DAFA des Ministères 44-DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-
FASJEP-BN 4-SGG 4 JORPB 1.